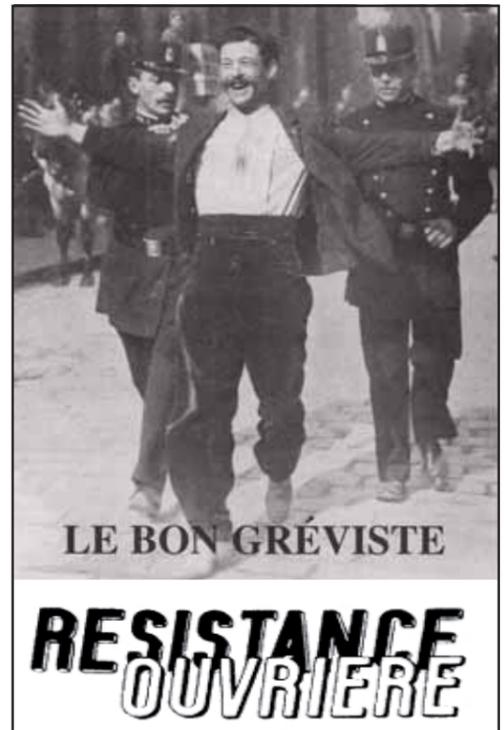


L'Os

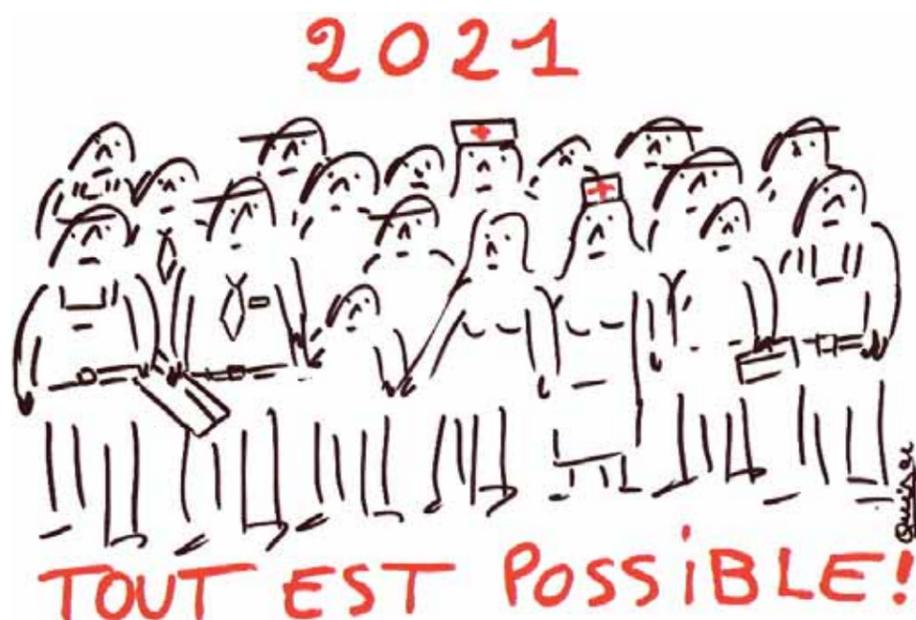
L'Ouest Syndicaliste

Informations syndicales de l'Union Départementale
CGT-Force Ouvrière de Loire-Atlantique

Numéro 715 - Janvier 2021 - 56^{ème} année - 1,50 €



*L'union départementale CGT-FO de Loire-Atlantique
vous souhaite ses meilleurs vœux pour 2021*



Ikea Saint-Herblain
FO mobilisée
pour le versement
de la prime Macron



Auchan Trignac
FO défend
le repos dominical



(Lire P. 2)

EDF
Défendre la Centrale,
c'est défendre
la sécurité énergétique
du Grand Ouest



(Lire P. 6)

**La mobilisation continue
pour les exclus du Ségur**
Succès du rassemblement
à Paris le 15 décembre :
183 € pour tous



(Lire P. 7)

IKEA Saint-Herblain

FO mobilisée pour le versement de la prime Macron



Cette année, IKEA France a réalisé 2,8 milliards d'euros de chiffre d'affaires. D'ailleurs notre enseigne communique très largement aux médias que sa situation économique est bonne.

Pour ne vous citer qu'un seul exemple, le magazine Capital publie en novembre 2020 : « *IKEA se rit de la crise du COVID 19, les clients dépensent plus.* »

IKEA dit « *bien se porter* », car l'impact négatif des fermetures de magasins et des restrictions a été en bonne partie « *compensé par des dépenses supplémentaires des consommateurs pour aménager leurs foyers* ».

Vous l'aurez compris, cette année, IKEA France aurait pu, voire même aurait dû verser de la participation à l'ensemble de ses salariés.

L'ensemble des salariés du magasin, direction comprise, ont été invités à faire bloc le 17 décembre dernier

pour revendiquer auprès d'IKEA France le versement d'une prime exceptionnelle dans le cadre du dispositif Macron (prime défiscalisée pour l'employeur et le salarié).

Nous ne sommes pas, contrairement à ce qui peut être dit, des enfants gâtés ou des utopistes.

Nous réclamons simplement la contrepartie légitime à l'investissement sans faille des salariés du magasin depuis le début de la crise qui a permis d'atteindre les bons chiffres annoncés par l'enseigne. L'ensemble des élus FO restent mobilisés en local comme au national pour porter la voix des salariés et pour aboutir à ce que tous soient justement récompensés pour leur investissement et ce, au-delà d'un sapin et d'une carte cadeau de 15€.

Sébastien Poinson
Délégué syndical FO IKEA Nantes

Auchan Trignac

FO défend le repos dominical



Le dimanche 13 décembre 2020 la section FO Auchan Trignac s'est réunie devant les portes de l'hypermarché.

Elle était accompagnée de membres de l'Union locale de Saint-Nazaire et de son secrétaire, rejoints par

des salariés voulant lutter contre l'ouverture des dimanches dans les hypermarchés.

Une cinquantaine de personnes ont distribué des tracts aux clients contre ces ouvertures

FO Poste 44/85

Des résultats en hausse

FO a obtenu de très bons résultats lors des élections au conseil d'administration (CA) du groupe La Poste, qui se sont déroulées par voie électronique du 7 au 10 décembre 2020.

En Loire-Atlantique/Vendée, la représentativité de FO augmente de 7,79 points au réseau La Poste, de 1,95 point au courrier et de 2,37 points au centre financier. Il est à noter que FO devient le premier syndicat chez les

employés du réseau.

Malgré une forte baisse de la participation au niveau local comme au niveau national, ces résultats matérialisent la campagne de terrain, sur le terrain revendicatif, que nous menons depuis des années. Ils viennent conforter ceux obtenus il y a deux ans lors des dernières élections.

● Pas de trêve pour FO dans la Presse

28/12/2020 - Ancenis - Saint-Géréon



Pas d'accord sur les salaires, grèves à répétition chez Toyota

● *Le conflit dure depuis septembre dans l'usine d'Ancenis-Saint-Géréon, où sont fabriqués des chariots élévateurs. L'intersyndicale appelle à une nouvelle mobilisation ce mercredi 23 décembre.*



Photo Ouest-France

Ils ont remis ça chaque vendredi après-midi de novembre. Des grèves à répétition suivies par des salariés de Toyota, le fabricant de chariots élévateurs situé dans la zone de l'Aéropole à Ancenis, à l'appel des organisations syndicales qui participent à la négociation annuelle des salaires.

Ces discussions, qui ont habituellement lieu en mars,

avaient été reportées en septembre en raison de la crise sanitaire. Trois mois sont passés et elles n'ont pas abouti à un accord. « *La direction nous a informés ce mardi 22 décembre qu'elle versera 0,8% d'augmentation générale pour l'ensemble du personnel* », explique Serge Richard, délégué FO. L'intersyndicale demandait 1,5 % (en 2019, l'accord portait sur

une augmentation de 2,4 %). « *La direction avance l'effet de la crise. Mais l'entreprise tourne, la commande en ligne nous fait travailler.* »

Négociations 2021 avancées en janvier

Ce mercredi 23 décembre, les employés sont une nouvelle fois invités à rester chez eux. Selon FO, depuis le début du mouvement, chaque jour de grève aurait été suivi par une centaine de salariés parmi les 250 à l'effectif de l'atelier de production, réduisant la fabrication du jour « *de 36 ou 38 chariots à quelques unités, voire zéro* ».

Les syndicats entendent rester mobilisés pour les négociations 2021, avancées en janvier. Nous n'avons pu joindre la direction de Toyota ce mardi 22 décembre. ■

28/12/2020 - Nantes



Des jeunes en voiture foncent sur deux surveillants de prison

● *La scène s'est passée dimanche 27 décembre, sur le parking de la maison d'arrêt de Nantes, raconte le syndicat FO dans un communiqué. Un appel à la grève a été lancé ce lundi matin 28 décembre.*



Photo Ouest-France

Plusieurs jeunes au volant d'une voiture ont foncé sur des surveillants de la maison d'arrêt de Nantes dimanche 27 décembre, « *pour tenter de les renverser* », selon le syndicat FO, qui s'est indigné dans un communiqué, « *d'une tentative d'homicide* ».

Les faits ont eu lieu dimanche 27 décembre, sur le parking visiteurs de la maison d'arrêt de Nantes. Vers

14h30, deux des agents affectés aux parloirs interviennent auprès de jeunes qui roulent à vive allure sur le parking. Ce qui les aurait fortement contrariés.

S'ensuit alors une réaction qui aurait pu être dramatique. Ces jeunes ont foncé sur les surveillants. « *Par chance, les deux surveillants sont parvenus à éviter le choc et à se protéger.* » D'après FO,

« *la police s'est rapidement déplacée et selon nos premières informations, le véhicule serait volé.* »

« Les faits sont graves »

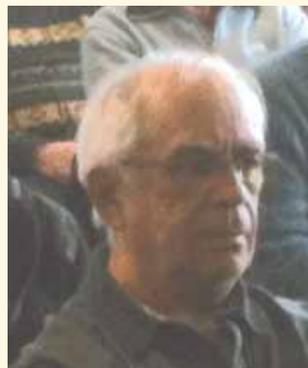
Le syndicat dit apporter son soutien à l'ensemble des personnels « *profondément marqués et traumatisés par ce terrible événement. [...] Les faits sont graves et les coupables doivent être sévèrement sanctionnés.* »

Un appel à un débrayage (grève de courte durée) a été lancé pour ce lundi matin 28 décembre.

Il y a quelques semaines, un agent de la prison pour mineurs, à Orvault, avait déjà été agressé par un pensionnaire. Le jeune homme avait donné un coup de poing à la tempe du surveillant. ■

Hommages

Bernard Malgogne



Mi-décembre nous avons appris le décès de notre camarade Bernard Malgogne. Bernard a travaillé aux Chantiers de l'Atlantique ainsi qu'à l'ASSEDIC.

Il a été pendant de nombreuses années Conseiller prud'homal, service très actif au sein de l'Union Locale de Saint-Nazaire. À sa retraite, il a adhéré à l'Association des Retraités. Nous saluons sa mémoire de militant.

Thierry Oreggia



L'équipe FO de Basse-Indre a eu l'immense tristesse de nous annoncer le décès de Thierry Oreggia, élu titulaire au CSE à Arcelor Mittal.

Thierry est décédé des suites de son opération au cœur. Il laisse derrière lui une femme, trois enfants et petits-enfants. Nous adressons nos condoléances à sa famille.

Jean Méchinaud



Nous avons appris le décès de notre camarade Jean Méchinaud.

Ce dernier a contribué à la construction du syndicat FO de l'action sociale dans notre département. Il a notamment occupé la fonction de secrétaire général jusqu'en 2005.

Nous adressons nos sincères condoléances à sa famille et à ses proches.



par Michel Le Roc'h,
secrétaire général de l'Union départementale
CGT-Force Ouvrière de Loire-Atlantique



● Déclaration FO devant les conseillers prud'hommes du Conseil de Prud'hommes de Nantes

Le mercredi 1^{er} décembre 2020 s'est déroulé un fait sans précédent au Conseil de Prud'hommes de Nantes au cours d'un délibéré en section Encadrement.

Un conseiller employeur étant en désaccord avec l'un des conseillers salarié s'en est pris violemment à lui, verbalement puis physiquement afin de parvenir à ses fins. Le conseiller a quitté la séance de délibéré, considérant qu'il ne pouvait plus poursuivre dans de telles conditions et a envisagé de porter plainte contre ce conseiller employeur.

Mais cela ne s'arrête pas là. Quelques jours plus tard, les conseillers employeurs de cette section ont fait pression sur le conseiller salarié afin de minimiser cette affaire et « tenter d'inverser les responsabilités : la victime devenant coupable ! ».

Les conseillers FO dénoncent de tels comportements, particulièrement graves et contraires à la déontologie de notre juridiction prud'homale.

Les conseillers FO préviennent le Conseil de Prud'hommes de Nantes qu'ils n'hésiteront pas à utiliser tous les recours juridiques possibles si l'un de nos conseillers était victime de tels agissements.

Les conseillers FO rappellent qu'ils sont opposés à la signature d'une « charte de bonne conduite » proposée par les autres organisations syndicales qui n'est en fait qu'un « pacte » de soumission justifiant la mise à l'écart des conseillers FO des présidences et vice-présidences des sections et audiences.

Nous présentons à la vice-présidence du Conseil de Prud'hommes de Nantes la candidature de Madame Nadia Pambouc, conseillère de la section Commerce.

Les milliardaires ont chevauché la tempête

Décidément il y a deux mondes.

Les richesses des 40 milliardaires français ont augmenté de plus de 400% au cours de la dernière décennie, passant de 82 à 442 milliards de dollars. Nous ne connaissons pas encore précisément le niveau de progression de leurs fonds propres pour l'année 2020, mais une première indication est donnée en ce début d'année avec la distribution de 35,9 milliards d'euros de dividendes aux entreprises de CAC 40 malgré la crise « Covid ».

Les milliardaires américains, au nombre de 651, ont pour leur part profité pleinement de la crise. Leur fortune globale a progressé de plus de 1.000 milliards de dollars depuis le début de la pandémie, dépassant les 4 000 milliards de dollars, contre 2 950 milliards à la mi-mars.

En France et encore plus aux États-Unis, « les milliardaires ont bien chevauché la tempête » !

Mais en bas, les salariés, retraités et jeunes subissent de plein fouet les conséquences des mesures prises dans le cadre de la pandémie.

Dans notre pays, le nombre de chômeurs de catégorie A a augmenté de 350 000 depuis la mi-mars et de nombreux salariés se retrouvent étranglés avec des réductions drastiques de rémunération.

Les étudiants sont confrontés au mépris du gouvernement avec des universités fermées, sans aucune aide. Ils sont isolés dans leurs petits appartements, privés de vie sociale, subissant des conditions d'études complètement dégradées par un enseignement à distance inacceptable. À Lyon, un étudiant en droit à bout de force s'est jeté du 5^{ème}

étage de sa résidence universitaire. Il est maintenant temps d'en finir avec cette situation et d'ouvrir à nouveau les universités.

Il est également urgent de tourner le dos à plusieurs décennies de coupes budgétaires et de suppressions de lits à l'hôpital. Il est urgent de répondre aux revendications des praticiens hospitaliers, en grève depuis le début de la semaine, et qui réclament un vrai déroulement de carrière avec des augmentations de rémunération. Année après année, l'hôpital se vide : le taux de vacance de postes de praticiens hospitaliers augmente dans la quasi-totalité des spécialités : 30% en moyenne, et jusqu'à 40% dans certaines spécialités.

Il est enfin urgent de répondre à la revendication des 40 000 agents du « médico-social » exclus du Ségur et des 183 €, et d'en finir avec le mépris affiché à leur égard.

Il est urgent de tourner le dos à la politique de vente « à la découpe » de notre industrie.

Chacun se rappelle qu'en novembre 2015, l'Américain General Electric rachetait pour moins de dix milliards d'euros le pôle Énergie d'Alstom, et assortissait cette acquisition d'une promesse : il assurait qu'il créerait un millier d'emplois nets sur trois ans en France. Depuis, de l'eau a coulé sous les ponts et le patron de General Electric vient de percevoir une prime de 47 millions de dollars pour récompenser les performances boursières de l'entreprise, dans une situation où le groupe prévoit de supprimer 13 000 postes, dont une partie à Villeurbanne et Belfort.

Et il y a maintenant la volonté du gouvernement de vendre pour une « bouchée de pain » (60 millions

d'euros) le fleuron de l'industrie navale française à un groupe italien qui travaille avec le principal conglomérat chinois de construction navale, dont l'ambition est de devenir à terme n°1 de ce secteur à l'échelle internationale. Où nous mène donc ce gouvernement ?

Au lieu de prendre les mesures élémentaires de sauvegarde de notre industrie, de l'Hôpital, de la médecine, de l'École et de toutes les garanties et institutions issues de l'après-guerre (conventions collectives, sécurité sociale, fonction publique républicaine, etc.), le gouvernement poursuit son œuvre de démolition, prévient qu'il va reprendre le chemin de sa réforme des retraites et distribue des millions aux milliardaires. Et, pour couronner le tout, il décide de prolonger l'état d'urgence jusqu'à fin juin, donnant carte blanche au gouvernement pour restreindre les libertés publiques et confiner la population.

Alors, en 2021 (comme en 2020), nous serons aux côtés des salariés pour défendre leurs intérêts. Nous participerons aux manifestations, en particulier le 16 janvier, pour le retrait total de la loi sécurité globale et de toutes les mesures liberticides. Nous soutiendrons également nos camarades gaziers et électriciens le 19 janvier contre le projet «Hercule» de privatisation d'EDF et ceux de l'enseignement le 26 janvier contre les mesures du gouvernement (baccalauréat...), pour la création de postes et l'augmentation des rémunérations.

Dans la situation actuelle où le gouvernement met à profit la pandémie pour avancer à tout prix,

ces mobilisations constituent un point d'appui pour toute la jeunesse et la classe ouvrière.

La confédération FO a par ailleurs demandé à rencontrer les autres confédérations pour échanger sur la situation, notamment en vue de "protéger l'emploi, le pouvoir d'achat, d'augmenter notamment les salaires, et de préserver et renforcer les moyens du service public et de la sécurité sociale", dans une situation où "s'ajoutent des dispositions inquiétantes au regard des libertés individuelles et collectives dont les libertés syndicales, contenues notamment dans la loi de sécurité globale ou encore avec les décrets récents au titre de la sécurité intérieure". ■

Dernière minute

Le Premier ministre, entouré de ses ministres, vient de décider d'avancer le couvre-feu à 18h. En contrepartie, il invite les magasins et commerces à ouvrir le dimanche ! De qui se moque-t-on ?

Une fois de plus, ce sont les salariés qui sont les plus impactés. Qui peut croire à l'efficacité d'une telle mesure ?

Tout cela est profondément ridicule et insupportable.

Depuis le début de la pandémie, nous avons droit aux mensonges et aux injonctions contradictoires. Le 15 avril dernier, au plus fort de la pandémie, le Président de la République déclarait que les masques ne servaient à rien. Aujourd'hui, le gouvernement est la risée du monde entier concernant la campagne de vaccination qu'il peine à mettre en place. Comment lui faire confiance ?



L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'AFOC 44 se tiendra en présentiel à l'issue de la Commission Administrative de l'UD

Lundi 1^{er} Février 2021

à 11h 30

Maison des syndicats - Salle Pelloutier

L'OS - L'Ouest Syndicaliste

Bimensuel de l'UD CGT-FO 44 - 55^{ème} année - CPPAP : 0521.S.07829

Membre fondateur : Alexandre Hébert

Directeur : Michel Le Roc'h - Rédacteur en chef : Adrien Leclerc

Bourse du Travail F. Pelloutier - 2 Place de la Gare de l'Etat, 44200 Nantes - Tél.02 28 44 19 00 - Fax.02 40 35 49 46

Site internet UD CGT FO 44 : force-ouvriere44.fr

E-m@il Ouest Syndicaliste : ouestsyndicaliste@fo44.fr

E-m@il UD-FO : udfo44@force-ouvriere.fr

ABONNEZ-VOUS !!!



Informations syndicales de l'Union Départementale CGT-FORCE OUVRIERE de Loire-Atlantique

ABONNEMENT ANNUEL - Tarifs 2021

- Abonnement GROUPE 1 (Instance, Bureau, Conseil) : 15 euros
- Abonnement GROUPE 2 (Syndicat complet) : 12 euros

Structure
Trésorier
M@il / Tél.

Reçu OUI NON

Merci de joindre la liste des nouveaux abonnés (noms/prénoms/adresses/tél.) sur fichier Excel et de l'adresser par M@il : abosyndicaliste@fo44.fr

- Abonnement individuel : 30 euros

Nom/Prénom
Adresse

M@il / Tél.

Reçu OUI NON

Règlement à adresser à : UD CGT-Force Ouvrière - L'Ouest-Syndicaliste - 2, pl. de la Gare de l'État - 44200 Nantes et à libeller à l'ordre de « L'Ouest Syndicaliste »



« Le congrès exige que les pouvoirs publics prennent toutes leurs responsabilités pour défendre nos industries donc nos emplois, y compris par l'intervention de l'État. Par opposition aux privatisations, le principe de renationalisation ne peut être exclu a priori »

(Extrait de la « résolution générale » adoptée par le 21^{ème} congrès confédéral de la CGT-FO, Lille - 25, 29 juin 2007).

Chantiers de l'Atlantique

L'entreprise Fincantieri, détenue à 72,51 % par l'État italien, avait jusqu'au 31 décembre 2020 pour transmettre à la Commission européenne des précisions concernant son projet d'acquisition de 50% des parts des Chantiers de l'Atlantique, auxquelles s'ajouterait 1 % prêté par l'État français au groupe italien. Il s'avère que Fincantieri est réticente à fournir des informations sur son projet industriel et commercial, notamment sur ses engagements en matière de maintien de l'activité et des emplois.

Dans la stupeur générale, à quelques jours de l'échéance, Fincantieri a obtenu un nouveau report d'un mois - jusqu'au 31 janvier 2021 -, sans que les raisons d'une telle souplesse n'aient été révélées.

À l'heure où le gouvernement distribue des milliards d'euros aux entreprises au nom de la « relance », le montant financier du projet de cession est dérisoire : moins de 60 millions d'euros selon le Sénat ! Ce montant doit être mis en perspective avec le chiffre d'affaires des Chantiers de l'Atlantique, qui tourne autour de 1,6 milliard d'euros. Son carnet de commandes est par ailleurs rempli pour les dix prochaines années, notamment grâce aux garanties financières apportées par l'État en sa qualité d'actionnaire majoritaire.

Dès l'annonce de ce projet de cession, Force Ouvrière a alerté sur les risques que celui-ci comportait : il s'agit de la sauvegarde d'une industrie de pointe et des milliers d'emplois qui lui sont attachés, sans compter la survie du tissu économique local et des questions stratégiques à dimension nationale.

Après avoir connu quatre actionnaires différents en moins de quinze ans, les chantiers navals de Saint-Nazaire et leurs salariés ont plus que jamais besoin de stabilité.

La commission des affaires économiques du Sénat s'en est émue et a publié le 28 octobre 2020 un rapport qui appelle le gouvernement à éviter l'« erreur stratégique » que représenterait la cession des Chantiers



Une centaine de militants se sont rassemblés devant l'Union locale de Saint-Nazaire ce 7 janvier 2021

de l'Atlantique à Fincantieri. Elle appelle clairement depuis « à abandonner ce projet déjà dépassé ».

Le 28 décembre dernier, c'est au tour de David Samzun, de Philippe Grosvalet et de Christelle Morançais, respectivement maire de Saint-Nazaire, président du Département de la Loire-Atlantique et présidente de la région des Pays de la Loire, de publier dans le quotidien Les Echos une tribune intitulée « Abandonnons la vente des Chantiers de l'Atlantique à Fincantieri ! ». Ces élus locaux s'alarment à juste titre que, du fait des liens unissant l'entreprise italienne au conglomérat chinois CSSC, le chantier nazairien « est sous la menace d'une emprise chinoise qui pourrait hypothéquer son avenir ».

Les attermoissements du gouvernement ne sont pas acceptables. Par l'intermédiaire d'un communiqué de presse du 30 décembre dernier, la Confédération générale du travail Force Ouvrière, avec l'Union départementale FO de Loire-Atlantique, la Fédération FO de la Métallurgie, le syndicat FO des Métaux de Saint-Nazaire et environs, ainsi que la section FO des Chantiers de l'Atlantique, a

affiché sa détermination pour que « l'État garde pleinement le contrôle des Chantiers de l'Atlantique ». Dans le cadre du lancement de cette campagne revendicative, le camarade Yves Veyrier, secrétaire général de notre Confédération, est venu ce jeudi 7 janvier à la rencontre des militants FO

de la section des Chantiers de l'Atlantique et de l'interprofessionnelle. Il a également rencontré le maire David Samzun et le sénateur Yannick Vaugrenard - un échange téléphonique ayant eu lieu la veille avec la présidente de Région, Christelle Morançais.



● Gros plan sur les Chantiers de l'Atlantique

L'effectif présent au 30 novembre 2020 est de 3 268 personnes (1 021 Ouvriers, 1 283 ATAM, 903 Cadres et 61 salariés en alternance) pour 3 340 inscrits. En période de charge, c'est 10 000 personnes sur le site avec les intérimaires et les sous-traitants locaux ou délocalisés.

Le carnet de commandes est plein pour 10 ans. Son chiffre d'affaires est de 1,6 milliards d'euros. À ce jour, l'entreprise ne connaît pas d'annulation de commandes, seulement des reports de livraison de 6 à 12 mois.

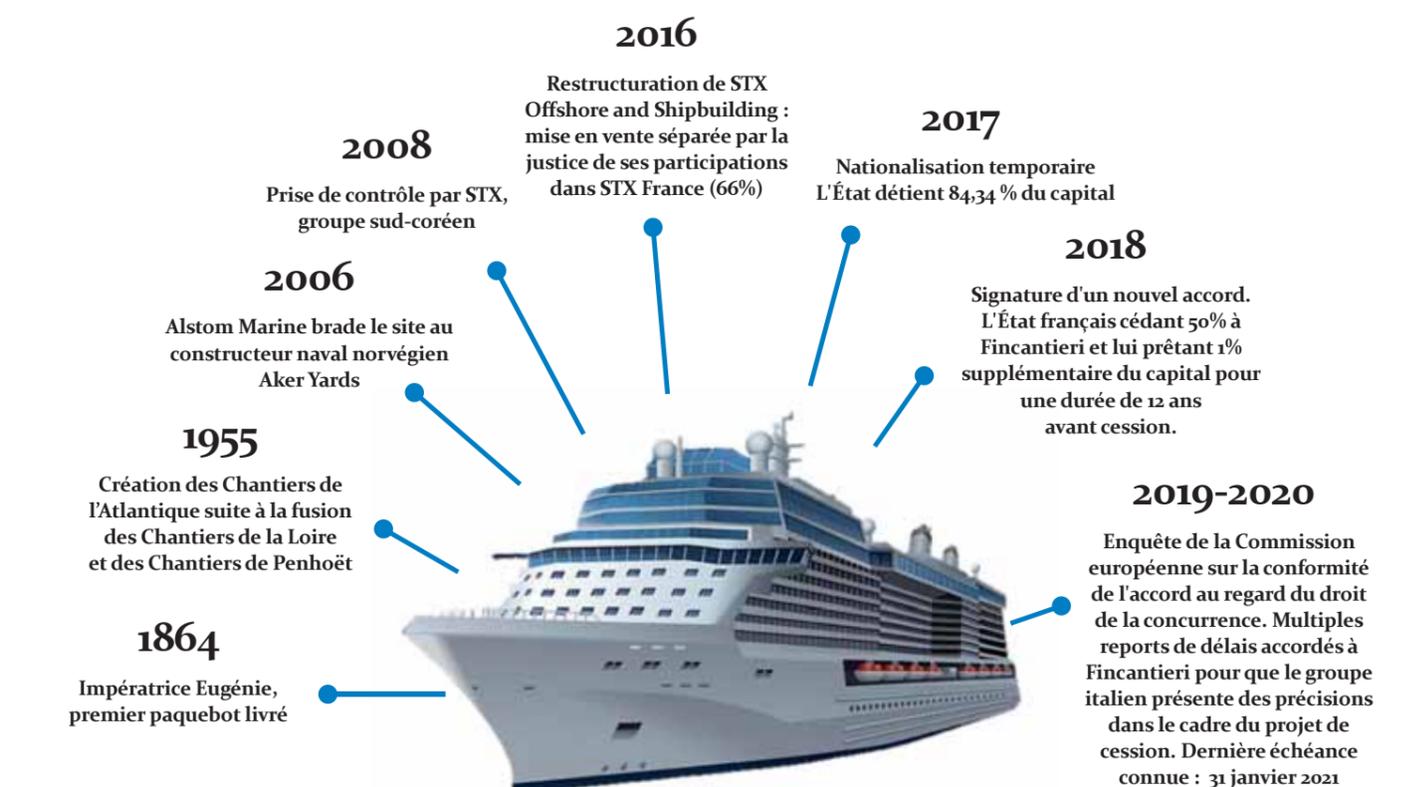
Les résultats 2020 sont supérieurs aux estimations. Un intéressement d'environ 1 450 euros nets est versé. Malgré ce contexte, la direction ne propose que 0,5% d'augmentation générale et 1% d'augmentation individuelle.



● Communiqué de Presse de la Confédération du 30 décembre 2020

Saint-Nazaire
L'État doit garder pleinement le contrôle du Chantier Naval

Lors de son Comité confédéral national en avril 2017, FO avait appelé à une nationalisation des Chantiers de l'Atlantique de Saint-Nazaire pour préserver les emplois industriels et se protéger d'un transfert de technologie et d'une partie du carnet de commandes dans le cadre d'une vente, à l'époque, à Fincantieri et à une banque privée. FO estime que la cession du chantier naval à Fincantieri telle qu'envisagée, a fortiori dans le cadre des contraintes imposées par la Commission européenne en matière de concurrence, ne léverait en rien les craintes qui justifiaient cette position. Alors que, face à la crise économique et sociale, conséquence de la crise sanitaire actuelle, l'urgence doit être notamment à la préservation et à la reconquête de l'emploi industriel, la Confédération avec sa Fédération de la Métallurgie, son Union départementale de Loire-Atlantique et son syndicat FO maintiennent leur position pour que l'État garde pleinement le contrôle des Chantiers de l'Atlantique et pour ainsi assurer son activité, son développement et ses emplois.



L'État doit rester l'actionnaire majoritaire

France 3 Pays de la Loire, France bleu, L'Écho de la presqu'île, Ouest France, Presse Océan... Ce jeudi 7 janvier, les rédactions n'ont pas manqué la conférence de presse organisée dans les locaux de l'Union locale FO de Saint-Nazaire, à l'occasion de la venue d'Yves Veyrier, secrétaire général de la CGT-Force Ouvrière.

FO était également représentée par Michel Le Roc'h, secrétaire général de l'Union départementale CGT-FO de Loire-Atlantique, Nathalie Durand-Prinborgne, secrétaire de la section FO des Chantiers de l'Atlantique, Sylvain Hérisson, secrétaire du syndicat FO des Métaux de Saint-Nazaire, Yann Le Fol, secrétaire de l'Union locale FO de Saint-Nazaire.

En ouverture de la conférence de presse, Michel Le Roc'h a rappelé l'objectif de cette journée du 7 janvier : « **lancer une campagne pour obtenir que l'État maintienne son contrôle sur le chantier naval et que Fincantieri ne le rachète pas** ».

Yves Veyrier a ensuite rappelé les interrogations et inquiétudes légitimes qui accompagnent le projet de cession des Chantiers de l'Atlantique, détenus aujourd'hui majoritairement par l'État français, à Fincantieri : « **Les Chantiers de l'Atlantique se portent bien aujourd'hui, après avoir connu des périodes compliquées, notamment grâce à la stabilité financière qu'assurent les garanties de l'État. Nous ne pouvons pas nous payer le luxe de fragiliser ce secteur, ni de subir les aléas d'autres États. Le rachat d'Alstom par General Electric a d'ailleurs créé un précédent. On se souvient que les engagements de la société américaine se sont soldés par la suppression de mille emplois à Belfort.**

Dans le cas présent, il existe un risque véritable d'un transfert, à plus ou moins long terme, des activités du chantier de Saint-Nazaire vers la Chine ».

Yves Veyrier pointe encore le silence assourdissant du gouvernement, dans un contexte général marqué par la multiplication des plans de restructuration et de suppressions d'emplois : « **Il manque un acteur, l'État. Nous n'avons aucune explication sur ce délai d'un mois**



De g. à d. : Yves Veyrier, secrétaire général de la Confédération Générale du Travail Force-Ouvrière - Nathalie Durand-Prinborgne, secrétaire de la section FO des Chantiers de l'Atlantique - Michel Le Roc'h, secrétaire général de l'Union départementale CGT-FO de Loire-Atlantique.

accordé au groupe italien ». Avant de préciser : « **nous ne nous situons pas sur un terrain idéologique, nous ne sommes pas étatistes, ni collectivistes. Mais, dans le contexte de crise que nous connaissons, dans la situation particulière des chantiers navals, la garantie financière de l'État apporte une stabilité qui rassure les clients. Nous ne voulons pas d'un changement d'actionnaire qui fragilise la visibilité sur le long terme, dont l'efficacité a été démontrée** ».

Nathalie Durand-Prinborgne, secrétaire de la section FO des Chantiers de l'Atlantique, dénonce pour sa part « **un très mauvais feuillet** ». Elle rappelle que, dès l'annonce de la signature d'un premier accord entre le gouvernement français et Fincantieri en mai 2017, « **Force Ouvrière a alerté les pouvoirs publics sur le fait que le groupe italien procède à des transferts de technologie avec le chantier naval chinois CSSC. Nous avons d'ailleurs été reçus à plusieurs reprises,**

à notre demande, au ministère de l'Économie, à Bercy ». Les craintes en matière d'emplois sont fondées. La survie même du chantier naval de Saint-Nazaire est à terme menacée : « **Fincantieri fait déjà du bateau de croisière, possède son propre bureau d'études et son service achat... Ce sont autant de doublons potentiels. Le chantier italien connaît par ailleurs déjà une diversification de ses activités, notamment dans l'off-shore, qui menacerait la diversification de nos propres activités. Nous risquons d'être mono-produit, de ne faire que du paquebot. Cela nous exposerait au risque de sous-activité dans un marché particulièrement fluctuant, d'autant qu'il est évident que CSSC ne se contentera pas de fournir le seul marché intérieur chinois** ».

Les chantiers navals de Saint-Nazaire, fleuron industriel doté d'une très riche histoire, font vivre près de 10 000 emplois directs et indirects sur le bassin nazairien, sans compter les commerces et les services du secteur. Pourtant, les chantiers nazairiens ont connu trois ventes lors de ces quinze dernières années. « **Nous avons besoin**

de sécurité », confirme Nathalie. « **Depuis que l'État est actionnaire majoritaire, notre carnet de commandes est plein. Ce n'est pas l'État lui-même qui a rempli pour dix ans notre carnet de commandes, mais les garanties qu'il apporte auprès des banques afin d'assurer les montages financiers et rassurer les clients** ». Elle précise par ailleurs que « **le chantier ne coûte rien à l'État aujourd'hui. L'outil industriel est maîtrisé. Dans un pays comme le nôtre, qui compte 5 000 kilomètres de côtes, c'est incompréhensible que l'État ne mène pas une politique volontariste en matière de construction navale** ».

Et d'afficher pour conclure la détermination de Force Ouvrière : « **Nous demandons que l'État demeure l'actionnaire majoritaire des Chantiers de l'Atlantique. Nous n'acceptons d'ailleurs pas l'argument selon lequel l'État ne devrait pas jouer de rôle industriel... ou alors qu'on nous explique pourquoi le rachat par Fincantieri ne poserait quant à lui pas de problème, alors que le groupe italien est détenu à plus de 70 % par l'État italien** ». ■



À l'issue de la conférence de presse, Yves Veyrier est venu à la rencontre de la section des Chantiers de l'Atlantique

« **Cinquième prolongation de l'accord de cession des chantiers de l'Atlantique à Fincantieri : qu'attend le Gouvernement pour présenter un plan alternatif ?** »

Extraits du communiqué de la commission des Affaires économiques du Sénat du 13 janvier 2021

Les travaux de la commission ont révélé que l'enlisement actuel de l'opération de cession ne relève pas d'un quelconque blocage incombant aux services de la Commission européenne, mais bien d'un défaut de transmission, par l'entreprise Fincantieri, des informations nécessaires à la bonne conduite de l'enquête concurrentielle. Plus spécifiquement, le constructeur italien n'a pas répondu aux interrogations des autorités européennes portant sur les engagements qu'il serait prêt à consentir en cas de rachat des Chantiers de l'Atlantique.

Alors que le ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance continue de défendre, par les mots et les actes, le projet de cession des Chantiers de l'Atlantique, le silence de Fincantieri face aux demandes légitimes des autorités n'est pas

de nature à rassurer le Sénat sur la solidité des engagements pris vis-à-vis de l'État français. Or, ce sont précisément ces engagements que le Gouvernement met en avant pour écarter les inquiétudes des parlementaires et des acteurs locaux, et pour minimiser les risques identifiés. Dans ces circonstances, la commission des affaires économiques estime que les prolongations successives de l'accord de cession, sans qu'il ne soit obtenu de Fincantieri aucun nouveau gage de bonne volonté dans le cadre de la procédure européenne, sont contraires à l'intérêt économique et souverain du pays. L'enlisement de l'opération de rachat, couplé aux nombreux risques économiques et stratégiques, appellent à abandonner ce projet déjà dépassé. »

Les Échos

Tribune

du 29 décembre 2020

● L'ÉTAT DOIT PRENDRE SES RESPONSABILITÉS

David Samzun, maire de Saint-Nazaire, Philippe Grosvalet, président du Département de Loire-Atlantique, et Christelle Morançais, présidente de la Région des Pays de la Loire, publient ce mardi 29 décembre une déclaration pour l'abandon de la vente des Chantiers de l'Atlantique.

Nous, élus, responsables territoriaux, ne sommes pas restés inactifs et avons tous manifesté nos plus grandes inquiétudes. (...) Depuis que la Commission a demandé des explications à Fincantieri, au début de l'année 2020, plus rien ne s'est passé, ni à Paris ni à Bruxelles : l'entreprise italienne n'a jamais répondu et personne n'en tire de conclusion.

L'État, actionnaire majoritaire, a choisi de confirmer de mois en mois son accord de vente avec Fincantieri. (...) Il est urgent d'agir!

Plus que jamais, l'État doit prendre ses responsabilités : ne pas laisser les Chantiers

de l'Atlantique dans l'incertitude, incapables de se projeter dans une stratégie à moyen et long terme. Cette entreprise a besoin d'un actionariat de long terme qui fixe un cap et accompagne l'équipe de direction dans la tempête. (...)

Nous en appelons donc au président de la République pour ne plus différer les décisions.

Nous demandons à l'État d'abandonner la vente des Chantiers de l'Atlantique à Fincantieri.

La Ville de Saint-Nazaire, le Département de Loire-Atlantique et la Région des Pays de la Loire soutiendront toute solution alternative d'actionariat, française si possible, qui devra être mise en place rapidement. Solution qui devra permettre d'assurer la pérennité et la stabilité de l'entreprise ainsi que la sécurité des emplois. »

EDF Cordemais

Défendre la centrale, c'est défendre la sécurité énergétique du Grand ouest

La sécurité d'approvisionnement en électricité n'est pas garantie pour cet hiver :

Ce vendredi 8 janvier, le gestionnaire du réseau de transport d'électricité (RTE) a demandé aux Français de réduire leur consommation d'énergie, afin d'éviter un black-out en raison du froid qui s'est installé en début d'année. Le 19 novembre dernier, le ministre de la « Transition écologique », avait déjà alerté sur le fait qu'il y aurait des « coupures très courtes » d'électricité en cas de « grosses vagues de froid ».

L'idéologie du « toujours plus » d'énergies intermittentes, et l'ineptie des décisions de fermetures des moyens de production pilotables comme les centrales au charbon, commencent donc à avoir des conséquences notables, notamment sur la sécurité d'approvisionnement en électricité en France.

Dans sa dernière livraison du 19 novembre 2020 sur « l'équilibre offre-demande d'électricité pour l'hiver 2020-2021 », RTE indique « qu'au cours du mois de février 2021 et jusqu'au début mars 2021, le niveau de risque sera sensiblement plus élevé que les années passées ». Une telle situation perdurera au moins jusqu'en 2023. En quelques mots, le décor est planté et confirme ce que FO n'a cessé de dire :

► La fermeture de Fessenheim et celles annoncées des centrales à charbon sont une atteinte majeure à la sécurité d'approvisionnement de notre pays !

► On ne peut remplacer des énergies pilotables par des énergies intermittentes sans porter atteinte à la sécurité d'approvisionnement de notre pays. Leur rendement en hiver n'est pas fiable.

EDF dans la tourmente :

Le projet de vouloir casser l'entreprise s'accélère avec un possible accord entre Paris et Bruxelles.

Les grévistes à EDF ont manifesté jeudi 26 novembre et le 17 décembre contre le projet Hercule. L'État et Bruxelles veulent couper en plusieurs morceaux notre entreprise ; d'un côté les distributeurs, de l'autre le commerce et l'hydraulique qui seraient filialisés et donc donnés en pâture aux financiers.

Pour mettre en échec ce projet, le combat continue par un nouvel appel à la grève le 19 janvier, avec un grand rassemblement prévu devant la centrale de Cordemais.

Ça ne sent plus le gaz !!!

Avec la nouvelle réglementation environnementale 2020, les nouvelles constructions devront exclure le gaz, dès 2021, donc, finies les chaudières au gaz, finis les compteurs gaz, finis les gaziers... dans les constructions neuves.

« C'est une révolution pour le logement et le secteur de l'Énergie en France qui marquera une rupture majeure » a souligné, mardi 24 novembre, Barbara Pompili. Elle acte en effet la disparition progressive des logements neufs chauffés au gaz. Reste le chauffage à la bougie ou à la cheminée, mais c'est Ségolène Royal qui ne va pas être contente... elle qui ne veut plus de cheminées !

À la centrale de Cordemais

Quelle visibilité sur son avenir ?

Olivier Lamarre, directeur de notre division avec 7 000 personnes sous ses



ordres, a réaffirmé que **la centrale de Cordemais restera opérationnelle jusqu'en 2024, voire 2026.**

Il rappelle que ceci est inscrit dans *Le pacte pour la transition écologique et industrielle de la centrale de Cordemais et de l'estuaire de la Loire*, signé en janvier 2020 dont voici l'extrait : « À la date de signature du présent pacte, la centrale de Cordemais est jugée par RTE « indispensable au maintien du niveau de sécurité d'approvisionnement actuel (dans l'Ouest en général et la Bretagne en particulier) jusqu'à la mise en service pérenne de l'EPR de Flamanville ». »

Par ailleurs, dans son nouveau rapport publié en fin d'année 2020, RTE a réaffirmé que la centrale de Cordemais est essentielle pour l'équilibre électrique dans le Grand Ouest, en attendant la mise en service pérenne de l'EPR de Flamanville. Dans le même temps, M. Macron annonçait le 7 octobre 2020 sur France 2 : « Nos centrales à charbon, on les ferme maintenant et j'en suis le

garant... ».

La réalité du terrain offre un sursis à la centrale de Cordemais. Nous avons cependant des inquiétudes, car les 80 éoliennes qui produiront ensemble 500 MW et la turbine à gaz du site de Landivisiau seront sur le réseau bien avant l'EPR de Flamanville, qui a quant à lui pris du retard.

FO n'acceptera pas que la fermeture de notre centrale soit anticipée, par exemple en supprimant une tranche de production puis l'autre ensuite, la laissant mourir à petit feu et supprimant ainsi nos emplois.

Concernant le projet Biomasse dit ECOCOMBUST

Plus de 200 tonnes de pellets ont été fabriqués à partir du prototype de Cordemais par des agents motivés, en un temps record. La compagnie de chauffage intercommunale de l'agglomération grenobloise (CCIAG) devait les faire brûler en fin d'année

pour validation, mais cela a pris un retard de trois mois pour des raisons financières... et environnementales.

Rien n'est donc joué sur ce projet. Le financement du projet, à hauteur de 110 millions d'euros, implique des subventions publiques, y compris au niveau européen. Par ailleurs, FO ne peut tolérer que, face au prix du combustible qu'il s'agit de diminuer, la direction cherche à réduire la main d'œuvre. Enfin, la question des débouchés se pose : fabriquer et commercialiser un tel produit, c'est bien, mais encore faut-il des consommateurs !

La décision sur ECOCOMBUST va se prendre au printemps 2021 et sa mise en service pourrait se réaliser à l'été 2023... le doute s'installe chez nombre de salariés. Le syndicat Force Ouvrière est en tout cas plus que jamais vigilant pour la défense de leurs intérêts matériels et moraux. ■

Le syndicat FO EDF Cordemais

Lycées et Collèges

FO obtient la réouverture des gymnases

● À Guérande, FO obtient gain de cause auprès de la mairie pour l'ouverture des installations sportives aux professeurs d'EPS

Les multiples protocoles sanitaires décidés (et évoluant) depuis septembre dans chaque mairie du département pour l'usage des installations sportives donnent le tournis aux professeurs d'EPS ! Ils ne savent pas, une semaine sur l'autre, si leurs salles de classes (en l'occurrence les gymnases) seront ouvertes la semaine suivante. Chaque commune y va de son protocole : quand ici, les vestiaires sont accessibles pour les élèves, dans la commune d'en face, ils ne sont pas disponibles, et ailleurs, il faut que le professeur les désinfecte lui-même (sic) s'il veut les utiliser ! Dans une commune, la piscine peut être utilisée par les scolaires, mais dans celle qui est limitrophe, pas de natation possible ! Etc.

Le SNFOLC dénonce les protocoles qui font obstruction à l'enseignement de l'EPS et à l'animation de leur association sportive. Il rappelle son opposition au dispositif 2S2C qui permet de remplacer les professeurs qualifiés et recrutés par voie de concours par du personnel assurant des activités ou animations

dépendant du budget des communes. Dans cette course au protocole, la mairie de Guérande a tiré le gros lot ! Début novembre, les professeurs d'EPS de la commune ont alerté le SNFOLC : ils apprenaient que la mairie leur refusait purement et simplement l'accès aux installations sportives intérieures ! Les professeurs se retrouvaient sans salle de classe, en plein hiver, et les élèves, sans EPS ! Et pendant ce temps, les élèves du collège privé Saint-Jean-Baptiste de Guérande continuaient eux de pratiquer de l'EPS, à l'intérieur comme à l'extérieur, dans leurs locaux privés, subventionnés par l'État. La décision inadmissible de la mairie de Guérande induisait une remise en cause du droit à l'égal accès de tous les élèves à l'instruction dans le cadre de l'École républicaine, gratuite, laïque et obligatoire.

Le SNFOLC est intervenu immédiatement auprès du directeur Académique et de la mairie. Grâce à la mobilisation des professeurs d'EPS, des chefs d'établissement de la commune et de notre syndicat,

la réouverture des gymnases a été obtenue dans les quinze jours qui ont suivi.

Le SNFOLC défend les enseignants d'EPS, leur travail et leur engagement. Le SNFOLC demande la création et le recrutement massifs de postes supplémentaires, dans l'Éducation nationale et dans les collectivités locales, pour améliorer les conditions de travail des personnels. ■

Aurélien Lecreur pour le SNFO LC 44



Dessin réalisé après les annonces du 1^{er} ministre le 14 janvier

La mobilisation continue pour les exclus du Ségur

Succès du rassemblement à Paris le 15 décembre : 183 € pour tous !

La montée à Paris ce 15 décembre avait été décidée dans le cadre des visioconférences nationales, qui ont réuni les 12, 26 novembre et 10 décembre 2020 les délégués d'établissements, avec leurs syndicats FO, CGT et Sud, de toute la France.

Nous étions 800 manifestants venus de tout le territoire, dont plus de soixante militants FO de Loire-Atlantique, particulièrement mobilisés.

Forts de ce succès, nous avons démontré au ministère de la Santé notre capacité à nous organiser et à revendiquer devant ses portes les 183€ pour tous.

La pression que nous maintenons sur le gouvernement n'est pas vaine. Une délégation intersyndicale a ainsi été reçue en audience par les conseillers du ministre.

À cette occasion, nous avons réaffirmé la revendication de 183 € pour tous, ainsi que notre détermination à mener la bagarre tous ensemble, jusqu'à satisfaction.

À l'issue du rassemblement, une décision a été adoptée par acclamation: « *c'est par l'unité que nous ferons céder le ministère. Nous appellerons rapidement à une nouvelle visio-conférence ouverte aux délégués de tous les établissements avec les syndicats. Nous inviterons toutes les fédérations syndicales à faire le point et prendre ensemble toutes les décisions y compris la grève pour arracher les 183 €* ».

Cette nouvelle visio-conférence est prévue ce vendredi 15 janvier, en même temps que le bouclage de ce numéro.

Yann Le Fol
Secrétaire FO du Groupement départemental des Services de Santé de Loire-Atlantique



FO défend les libertés syndicales

Retrait total de la loi « Sécurité Globale » !

Depuis le 17 novembre 2020, l'Union départementale est engagée dans la bagarre revendicative pour la défense des libertés syndicales, et donc le retrait de la proposition de loi Sécurité globale.

Face à l'importance de la mobilisation, le gouvernement louvoie. L'analyse de la proposition de loi au Sénat, prévue initialement en janvier, est reportée à mars. Une partie de son contenu (art. 24), qui doit par ailleurs être réécrit, est transférée dans un autre projet de loi contesté. Réunie le 17 décembre dernier, la Commission exécutive confédérale a réaffirmé



Le 15 décembre devant la Préfecture de Nantes.

« *sa détermination à combattre toute remise en cause des droits et libertés fondamentales, dont les libertés syndicales, et toutes dispositions allant dans ce sens*

doivent être retirées, contenues notamment dans la proposition de loi « sécurité globale » et les décrets sécurité intérieure.

Loi Sécurité globale : De quoi s'agit-il ?

● **L'article 1** étend les pouvoirs confiés aux polices municipales, qui n'agissent pourtant pas sous contrôle de l'autorité judiciaire (contrairement à la Police nationale et la Gendarmerie).

● **L'article 18** prévoit la délégation aux agences de sécurité privée de pouvoirs jusqu'alors réservés à la police judiciaire comme le contrôle d'identité ou la palpation. C'est la marche à la privatisation de la police.

● **L'article 21** permet d'exploiter en temps réel les images des caméras piétons des policiers.

● **L'article 22** légalise l'utilisation de drones pour filmer et permettre une surveillance étendue et particulièrement intrusive. Cette utilisation pourra permettre la collecte massive et sans discernement de données personnelles, susceptibles d'intimider et de dissuader les gens de manifester.

● **L'article 23** prévoit la suppression des crédits de réduction de peine, notamment pour les auteurs d'infraction contre les forces de l'ordre. Cette mesure est critiquée, y compris par certains syndicats de la pénitencière, car son caractère

dissuasif est illusoire et contraire à la prévention de la récidive.

● **L'article 24** est le plus connu. Il punit fortement la diffusion d'images d'un policier ou d'un gendarme « *dans le but qu'il soit porté atteinte à son intégrité physique ou psychique* ». La diffusion d'images malveillantes étant déjà réprimée par la loi, cet article a pour réel objet de rendre quasi impossible le dévoilement des actes de violence commis par des policiers dans l'exercice de leurs fonctions. Il contribuerait aussi fortement à intimider et décourager les personnes qui voudraient les filmer.

● Fichage : décrets « sécurité intérieure »

La Confédération FO a déposé un recours au Conseil d'état, avec plusieurs syndicats et associations, en vue de suspendre l'exécution des décrets du 2 décembre 2020 :

► Le décret n°2020-1510 pour le fichier « *Enquêtes administratives liées à la sécurité publique* » (EASP) ;

► Le décret n° 2020-1511 pour le fichier « *Prévention des atteintes à la sécurité publique* » (PASP) ;

► Le décret n° 2020-1512 pour le fichier « *Gestion de l'information et prévention des atteintes à la*

sécurité publique » (GIPASP).

Ces décrets ont pour objectif de ficher des personnes en raison de leurs « *opinions* » politiques, de leurs « *convictions* » philosophiques ou religieuses, de leur « *appartenance* » syndicale, de leurs « *habitudes de vie* » et de « *données de santé* » les concernant.

Mélangant menaces contre la « *sûreté de l'État* » et menaces « *à l'ordre public* », ces fichiers constituent une nouvelle attaque contre les libertés démocratiques.

À l'issue de l'audience du 23

décembre dernier, le juge des référés a rejeté les recours des syndicats et associations. Le Conseil d'État a cependant précisé que ces données ne sauraient par elles-mêmes faire l'objet d'un fichage. La nuance est importante, car elle interdit « *un enregistrement de personnes dans le traitement fondé sur la simple appartenance syndicale* » (voir communiqué intersyndical du 5 janvier). Mais le compte n'y est pas et la vigilance est de mise.

Grève pour les salaires et les postes dans l'enseignement

FO dans l'action commune le 26 janvier

● Tract du Syndicat national FO des Lycées et Collèges 44

En lien avec la situation sanitaire que nous traversons tous, la Région des Pays-de-la-Loire vient d'accorder une prime de 250 € à tous les agents territoriaux (titulaires, stagiaires, contractuels) pour accroissement exceptionnel de la charge de travail.



Pour les personnels relevant de la Fonction publique d'Etat, c'est 0 € qui s'ajoute au gel du point d'indice depuis 2010. Pour beaucoup, c'est la goutte d'eau qui fait déborder le vase !

Et il y a le « Grenelle de l'Education » pour les profs, auquel FO a refusé de participer. Et pour cause, parmi les mesures envisagées :

Une enveloppe de 400 millions d'€ pour environ 800 000 titulaires, soit une moyenne de 40 €/mois.

Rien pour les contractuels. Une prime informatique d'un montant ridicule de 150 € dont sont exclus les professeurs documentalistes, les CPE, AED, AESH.

Dans l'académie de Nantes, faute de budget, les contrats courts de certains contractuels ont été abrégés début décembre. De plus, les personnels devant bénéficier de leur avancement à l'échelon supérieur depuis plusieurs mois doivent attendre la mise en place d'un nouveau logiciel ministériel pour percevoir le nouveau traitement auquel ils ont droit.

Quel mépris ! C'est inacceptable !

Les personnels hospitaliers ont obtenu 183 € nets mensuel, soit 49 points d'indice supplémentaires (230 € bruts) avec une enveloppe de 7,5 milliards d'€ pour environ 800 000 fonctionnaires. Nous voulons la même chose.

Nous opposons au gel des rémunérations :

► 183 € nets d'augmentation indiciaire pour tous les personnels

► Le versement d'une prime Covid exceptionnelle significative pour tous les personnels

► La titularisation des AESH, des AED et AP qui le souhaitent avec un véritable déroulement de carrière

► L'élargissement du versement des primes à l'ensemble des personnels des établissements relevant de l'éducation prioritaire (AED, AESH, assistants sociaux, etc.)

► La prise en charge pour tous du matériel informatique nécessaire

C'est sur cette base et dans l'action intersyndicale commune que le Syndicat FO des Lycées et Collèges appelle les personnels à se réunir pour préparer la grève du **mardi 26 janvier**, envisager ses suites, préciser les revendications, lister les besoins, discuter et décider des initiatives à prendre pour obtenir satisfaction.

Un préavis de grève a été déposé par la FNEC FP-FO dès le 4 janvier 2021.

L'OS a lu

Mais où Emmanuel Macron a-t-il bien pu passer l'année 2020 ? Sans doute quelque part dans une dimension parallèle en compagnie de ses amis les « premiers de cordée »... là-haut, tout là-haut perché en tout cas. C'est l'impression qui ressort de son allocution du 31 décembre, tant son récit de l'année écoulée nous aura semblé en total décalage avec la réalité du quotidien de millions de Français.

« Crise du covid » oblige, l'année 2020 aura sans doute été celle du record du nombre d'interventions télévisées d'un président de la République. Le moins que l'on puisse dire, c'est qu'on commence à connaître le discours ! Sans surprise, ces vœux 2021 ont donc rapidement tourné à l'auto-satisfecit : « Nous avons fait les bons choix au bon moment » se permet Emmanuel Macron, occultant ainsi la gestion catastrophique du covid et les mensonges qui y sont associés, celui sur les masques notamment. Puis, comme à l'accoutumée, il a bien sûr renouvelé sa « reconnaissance à ceux qui se sont mobilisés pour soigner, nourrir, éduquer, protéger, à tous ceux qui par leur travail, leur engagement nous ont permis de tenir debout et ensemble durant ces mois difficiles ».

Jusqu'à-là, rien que du déjà vu et entendu. C'est alors qu'est venu le moment le plus remarqué de son allocution. En effet, Emmanuel Macron a alors cru bon de se lancer dans une tirade de remerciements, citant ainsi, pompeusement, une liste d'une dizaine de citoyens anonymes, qui, pour reprendre ses termes, sont autant de « parcours exemplaires » et de « boussoles pour les temps à venir » : Marie-Coarentine, « une infirmière fraîchement diplômée originaire de Limoges [qui] n'a pas hésité à tout quitter pour prêter main forte aux équipes de l'hôpital de Créteil débordées par l'afflux des malades du virus » ; Lucas, un petit garçon de 11 ans qui « lorsqu'il a découvert la situation d'isolement des personnes âgées atteintes de la COVID-19 dans l'hôpital de sa ville, [...] n'a pas hésité une seconde et a fait don de sa tablette pour leur permettre de communiquer avec leurs proches et de retrouver le sourire » ; Medhi, professeur de sciences économiques et sociales dans les quartiers Nord de Marseille, qui, « comme des milliers d'enseignants, [...] a dû, quelques jours après l'assassinat de Samuel Paty, organiser un cours sur la laïcité », etc.

Le président de la République a ensuite achevé son énumération par une de ces envolées lyriques dont il a le secret : « Tous ces prénoms, ces visages sont ceux de votre sœur, de votre voisin, de vos amis, de ces milliers d'anonymes qui, engagés et solidaires, ont tenu notre pays dans l'épreuve. Tous ces prénoms, ces visages sont ceux de l'espérance. Ceux de la France ».

Comme c'est émouvant ! Plus sérieusement, quitte à évoquer des Français dont il connaît le quotidien, il aurait mieux valu

À quand la trêve des confineurs ?

Diplomatie secrète

Cest une boulette dont les dirigeants européens se seraient sans doute bien passés... Le 17 décembre dernier, la secrétaire d'État belge au budget, Eva De Bleeker, a publié sur Twitter un tableau révélant les prix, jusque-là restés confidentiels, des vaccins anti-covid. Et le moins que l'on puisse dire, c'est que les différents fabricants ne pratiquent pas tous le même tarif ! Jugez plutôt : un écart de 1 à 8 entre le groupe suédo-britannique AstraZeneca, se satisfaisant de 1,78 euros par dose, quand le laboratoire américain Moderna n'obtiendrait pas moins de 14,70 euros (18 dollars)⁽¹⁾ !

« Je voulais être transparente, peut-être un peu trop transparente » a cherché à se justifier la ministre devant le parlement belge, après avoir dû retirer son tweet en urgence.

Un surcroît de « transparence » qui n'a semble-t-il pas été du goût de la Commission européenne, en charge de la négociation des contrats.



Celle-ci n'a pas manqué de le faire savoir par le biais de ses porte-paroles : « Tout ce qui concerne des informations comme les prix des vaccins est couvert par la confidentialité ». Il s'agit d'une exigence contractuelle dans le cadre des commandes déjà passées aux groupes pharmaceutiques, ces derniers ayant obtenu le respect de cette règle partout dans le monde.

Comprenez : l'information des citoyens c'est bien, mais, point trop n'en faut, « les affaires sont les affaires ! ».

Cet épisode nous rappelle que la « lutte contre la covid » est aussi un business juteux. ■

⁽¹⁾ Rappelons que deux doses sont prescrites pour chaque vaccination.

Y'a Jeff qui fait la gueule !



Coup de tonnerre au sommet du classement des fortunes mondiales ! Selon les calculs de l'agence Bloomberg, le patron d'Amazon, Jeff Bezos, détenteur du titre depuis 2017, vient d'être détrôné par Elon Musk, le fondateur de la marque de voitures électriques Tesla. Ce dernier a bénéficié de

l'envolée fulgurante de l'action Tesla dont la valeur a été multipliée par 7 en un an⁽¹⁾, portant ainsi sa fortune à 188,5 milliards de dollars (155,1 milliards d'euros).

Il relègue donc au 4^{ème} rang notre champion national, Bernard Arnault – qui cherche cependant

à vendre Carrefour à un groupe québécois (heureux sont les capitalistes apatrides !). Bill Gates, le fondateur de Microsoft, récupère la troisième position. Jeff Bezos a donc la deuxième place. Pauvre Jeff... Ce n'est pas faute pourtant d'avoir été aidé par la multitude de décisions gouvernementales, imposant à travers le monde le confinement et la fermeture des commerces de proximité.

Blague à part, à eux seuls, les quatre hommes d'affaires cumulent une fortune estimée à ce jour à plus de 600 milliards de dollars (493,5 milliards d'euros). Qui a dit que 2020 avait été une année noire? ■

⁽¹⁾ Chiffres provenant de l'article « Tesla et SpaceX propulsent Elon Musk au sommet des fortunes mondiales », dans Le Figaro, le 7 janvier 2021.

L'OS a lu

qu'Emmanuel Macron cite ses amis milliardaires comme Bernard Arnault ou encore Xavier Niel.

C'est qu'en réalité, l'exercice de style du président de la République a fait long feu. Dès le lendemain, Jean-Luc Samos, chauffeur-éboueur en Guyane, qui faisait partie de la liste des « héros du quotidien » citée par Emmanuel Macron, lui a répondu⁽¹⁾, l'interpellant au sujet de la « prime covid » : « Les primes de 1000 euros que vous avez mis en ligne et qu'on devait toucher, je n'ai jamais touché ça. J'ai toujours assuré le service minimum. J'estime que mon équipe et moi, on devrait avoir ces primes-là. Je ne pense pas que ce soit une montagne pour vous ! ».

Jean-Luc Samos n'est sans doute pas le seul que ce pathos macronien commence à exaspérer. À l'instar des personnels soignants, que le gouvernement a fait applaudir au printemps dernier – tout en continuant à détruire l'hôpital public –, des millions de Français n'en peuvent plus de ce double discours.

Depuis mars dernier, utilisant l'« état d'urgence sanitaire », le gouvernement Macron a restreint les libertés démocratiques⁽²⁾ dans une proportion inédite, tandis qu'il a amplifié sa politique de destruction des conquêtes sociales et financé les plans de licenciements des grands groupes à coup de milliards d'euros. Décidément, le covid a eu bon dos!

S'il s'agit de dresser le bilan annuel de l'action gouvernementale, le constat est sans appel : en 2020, la France s'apprêtait à passer la barre des 10 millions de pauvres⁽³⁾, soit une explosion de la misère sans précédent depuis la Seconde Guerre mondiale.

Dans ces circonstances, Emmanuel Macron peut bien souhaiter que le pays soit uni en 2021, dans l'« effort de guerre » contre le covid. Peut-être entend-t-il imposer cette « concorde », à laquelle il aspire dans son discours, grâce à l'arsenal répressif de la loi « sécurité globale » ? En tout cas, lui-même est sans doute conscient qu'à un moment donné, les remerciements aux « premiers de corvée » ne suffiront plus... ■

⁽¹⁾ Réponse intervenue dans un reportage de la chaîne de télévision Guyane La Première, le lendemain des vœux présidentiels

⁽²⁾ Comme la liberté de circuler, de se réunir et de manifester.

⁽³⁾ D'après les estimations du rapport annuel du Secours catholique sur l'état de la pauvreté en France, publié en novembre 2020.